



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

>> Un réseau d'experts-conseils pour construire avec vous l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CONSTRUCTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

SYNDEX VOUS CONSEILLE ET VOUS APPUIE DANS VOS TRAVAUX POUR LA FORMULATION D'UN AVIS SUR LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LORS DES NÉGOCIATIONS.

IDENTIFIER ET MESURER

les écarts entre hommes et femmes

- ▶ Formation, promotions, rémunérations, accès aux métiers, etc.

METTRE EN ÉVIDENCE

les causes des écarts

- ▶ Politiques et pratiques RH en matière d'embauche, de rémunérations et de gestion des parcours, pratiques managériales, stéréotypes, etc.

FORMULER

des préconisations concrètes et adaptées

- ▶ Adaptées à votre entreprise et à ses salariée.e.s pour construire l'égalité de traitement et l'égalité des chances des femmes et des hommes.

PROPOSER

des indicateurs pertinents

- ▶ Avec lesquels mesurer et suivre l'évolution de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

SYNDEX TRAVAILLE POUR VOUS ET AVEC VOUS

Nous adaptons nos travaux à vos demandes et des rendez-vous réguliers vous associent aux différentes étapes de leur déroulement.

Analyse des documents d'information et de négociation

- ▶ À partir de la BDES, des informations de situations comparées, du bilan social, accords et plans d'actions.
- ▶ Objectif : vérifier la conformité, l'exhaustivité, la pertinence.

Traitements des données sociales

- ▶ Objectif : mise en évidence des écarts hommes-femmes (par métier, âge, temps de travail, etc.) en matière de rémunérations, formation, promotions, niveaux de classification, etc.).

Étude des systèmes de gestion RH et entretiens avec la direction

- ▶ Identifier l'impact des choix de gestion RH sur les écarts hommes femmes (recrutement, formation, rôle du management, etc.).

Pistes d'action et préconisations

Entretiens salarié.e.s (individuels ou semi-collectifs)

- ▶ Pour recueillir leur vécu des situations et renforcer la légitimité des préconisations ou revendications qui seront faites.

Enquêtes internet auprès de l'ensemble des salarié.e.s

- ▶ À partir des réponses à un questionnaire construit avec vous, connaître le vécu et les attentes des salarié.e.s et renforcer la légitimité de vos revendications.

L'étude des accords ou des plans d'action et de leur mise en œuvre

- ▶ Quels étaient leurs objectifs ? Ont-ils été atteints ? Quels ont été les freins ou les obstacles ?

La préparation de la négociation de l'accord EP-Égalité professionnelle et qualité de vie au travail

COMMENT TRAVAILLER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ?

Depuis longtemps, les employeurs ont une obligation de construire l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. La loi Rebsamen offre aujourd'hui de nombreux cadres pour travailler ce sujet.

Pour les comités d'entreprise

- ▶ Le CE reçoit de l'information via la BDES.
- ▶ Le CE est consulté sur l'égalité professionnelle dans le cadre de la consultation sur la politique sociale.
- ▶ Dans les entreprises de plus de 300 salariés, la commission Égalité professionnelle prépare les délibérations du CE.

Pour les organisations syndicales

L'égalité professionnelle peut être abordée dans le cadre de plusieurs négociations :

- ▶ négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail ;
- ▶ négociation annuelle sur les rémunérations ;
- ▶ négociation triennale sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.

QUELLES INTERVENTIONS DE L'EXPERT ?

Dans le cadre de la **consultation sur la politique sociale**, dont l'égalité professionnelle femmes-hommes est un des thèmes :

- ▶ recours à un expert-comptable ;
- ▶ vote habituel du comité d'entreprise.

Dans le cadre d'une **négociation sur l'égalité professionnelle** hommes-femmes pour les entreprises de plus de 300 salariés :

- ▶ recours à un expert libre ;
- ▶ avec accord de l'employeur.

Des formations-action peuvent être réalisées sur mesure pour les membres du comité d'entreprise ou de la commission égalité professionnelle ou d'équipes de négociation.

Pour en savoir plus >> contact@syndex.fr - 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr

17

BUREAUX EN FRANCE

6

BUREAUX EN EUROPE

2100

MISSIONS PAR AN

450

SALARIÉS